

Construction des carrosseries

RNCP4936 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	254
Formacode(s)	23617
Code(s) ROME	I1606
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Construction des carrosseries est un opérateur qui intervient dans tout type d'entreprise de construction et de transformation des carrosseries et des châssis des véhicules industriels, des véhicules légers, des utilitaires, des remorques et des semi-remorques : - Il participe à la construction et/ou à la transformation des châssis et des carrosseries ;

- Il est associé au montage des trains roulants, des équipements, des accessoires et à leur raccordement.

Son activité, au sein de l'équipe de construction des carrosseries, consiste à :

- Préparer la fabrication ;
- Débitier, mettre en forme mes éléments ;
- Assembler les éléments et les structures ;
- Préparer les surfaces ;
- Participer à l'installation des équipements et accessoires ;
- Finaliser son intervention.

Son action est organisée et gérée dans le cadre d'une démarche de construction et implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la réalisation de l'ensemble des travaux ;
- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans les relations avec les clients et utilisateurs, en interne comme en externe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Construction des carrosseries est un opérateur qui intervient dans tout type d'entreprise de construction et de transformation des carrosseries et des châssis des véhicules industriels, des véhicules légers, des utilitaires, des remorques et des semi-remorques : - Il participe à la construction et/ou à la transformation des châssis et des carrosseries ;

- Il est associé au montage des trains roulants, des équipements, des accessoires et à leur raccordement.

Son activité, au sein de l'équipe de construction des carrosseries, consiste à :

- Préparer la fabrication ;

- Débiter, mettre en forme mes éléments ;
- Assembler les éléments et les structures ;
- Préparer les surfaces ;
- Participer à l'installation des équipements et accessoires ;
- Finaliser son intervention.

Son action est organisée et gérée dans le cadre d'une démarche de construction et implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la réalisation de l'ensemble des travaux ;
- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans les relations avec les clients et utilisateurs, en interne comme en externe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les ateliers de construction de carrosseries de véhicules industriels consacrés au transport des personnes et des marchandises (semi-remorques, véhicules frigorifiques, citernes...) ; - Les ateliers de construction, de transformation et d'aménagement des véhicules spécifiques (camping car, ambulances...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

carrossier constructeur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 638
Jugés difficiles à recruter	78 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 375 €
Selon la branche	6 398 € – 8 622 €
Prise en charge	Branches concernées
8 375 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 622 €	CPNEFP de la métallurgie
6 398 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40013

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4936/>